



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

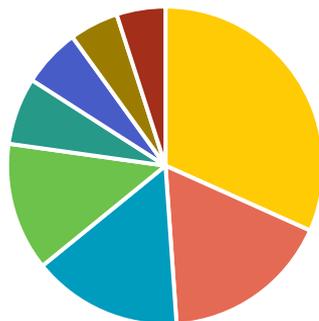
35 900 Etablissements

2 670 GWh/an
Consommation énergétique totale de la filière
Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

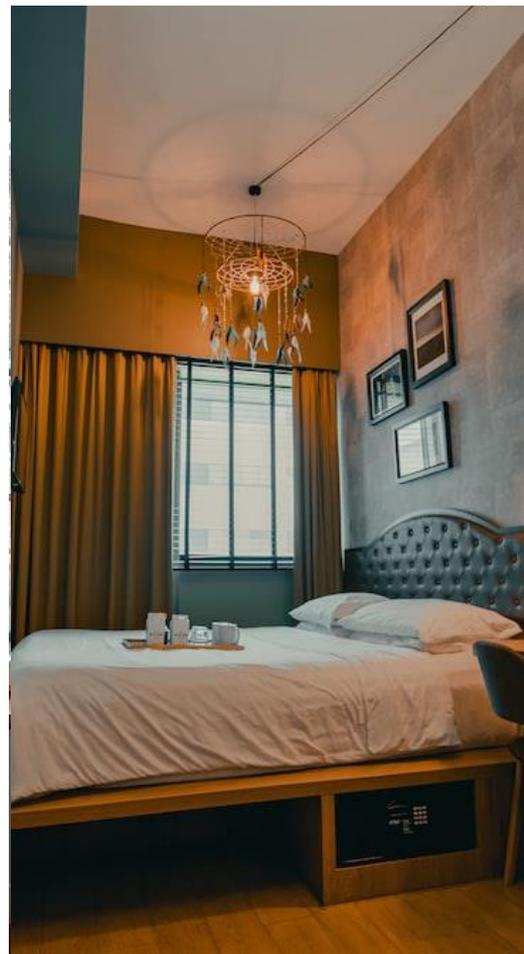
74 000 kWh/an
Consommation énergétique moyenne par établissement

13 000€ HT/an
Facture énergétique moyenne par établissement

Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



- Chauffage (32%)
- Autre (17%)
- Eau Chaude Sanitaire (15%)
- Cuisson (13%)
- Lavage vaisselle/ustensiles (7%)
- Eclairage (6%)
- Réfrigération (5%)
- Séchage linge (5%)



Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



1. CHAUFFAGE : 32% de la consommation énergétique totale

Ecogestes

Equipements & Travaux

- Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
 - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source : ADEME)
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Conditionnez la mise en route du chauffage à la présence des personnes dans les chambres (sur détecteur de présence ou de clef sur la porte). (Source : POUGET Consultants)
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires «inutiles». (Source : POUGET Consultants)

- Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
 - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Source : ADEME et FranceRénov')
 - Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.** (Sources : ADEME, POUGET Consultants)
 - Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans

- Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent. Optez pour un modèle plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après les 20 ans d'utilisation.** (Source : FranceRénov')
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

AUTRES

- Installez un rideau, un sas d'entrée/groom de fermeture de la porte d'entrée. (Source : POUGET Consultants)
- Isoler thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source : POUGET Consultants)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



2. EAU CHAUDE SANITAIRE : 15% de la consommation énergétique totale

Ecogestes

Equipements & Travaux

- **Réglez la température du chauffe-eau à 55°** pour organiser les cuissons et diminuer le temps de préchauffe. (Source : CNIDEP)
- **Installez des mitigeurs thermostatiques** pour régler l'eau directement à la bonne température.
- **Déclenchez votre ballon d'eau chaude en heure creuse** pour réduire vos dépenses.
- **Faites détartrer votre chauffe-eau** par un professionnel. Cela peut vous permettre de faire jusqu'à 30% d'économie d'énergie pour 3mm de tartre enlevés sur la résistance. (Source : CMA)
- **Installez un adoucisseur d'eau pour limiter les dépôts de tartre.**
- Installez des **équipements de robinetterie** permettant de **limiter le débit (mousseur, aérateur, etc.)**. (Source : POUGET Consultants)
- **Placez le ballon d'eau chaude à la vertical plutôt qu'à l'horizontal.** (Source : CNIDEP)

- **Installez des économiseurs d'eau** tels qu'un système hydro-économe ou de régulateurs de jet auto-régulés. Ces dispositifs permettent d'économiser sur la consommation d'eau chaude. (Source : Office international de l'eau)
 - Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- **Si vous avez une chaudière électrique ancienne : Remplacez-la par un modèle dernière génération dotée d'une classe énergétique A++** surtout si vous possédez une chaudière âgée de plus de 2 ans. (Source : ATEE)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)
- **Si vous avez une chaudière à gaz : Remplacez-la par une chaudière à gaz de type basse température** pour votre production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. (Source : ADEME et FranceRénov')
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)
- **Si votre chauffe-eau est indépendant : Installez un chauffe-eau thermodynamique.** Remplacez votre chauffe-eau classique par un chauffe-eau thermodynamique, qui capte l'énergie présente dans l'air et offre de meilleures performances énergétiques qu'une chaudière classique. (Source : ADEME)
 - Economies max : 70% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)



Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



3. CUISSON : 13% de la consommation énergétique totale

Ecogestes

Equipements & Travaux

- **Limitez la préchauffe de votre four à 30 minutes** afin d'éviter les consommations d'énergie inutiles. (Source : Neutrali)
 - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- **Eloignez vos fours de vos équipements de réfrigération.** Si vous utilisez des équipements de froid et de cuisson, disposez-les dans des zones distinctes de votre local ou votre pièce, afin de ne pas engendrer de surconsommation des équipements frigorifiques. (Source : ADEME)
 - Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Régulez la température de cuisson.
- Allumez les appareils de cuisson seulement en cas de besoin.
- Mettez des couvercles sur les casseroles lors de la cuisson.
- Minimisez la fréquence d'ouverture de la porte du four.
- Vérifiez les charnières et joints des portes du four (isolation thermique).
- Effectuez l'entretien des équipements régulièrement.



- **Installez des économiseurs sur vos plaques de cuisson** qui permettent une répartition homogène de la chaleur et vous permettent de réaliser des économies sur votre consommation d'énergie de cuisson. (Source : CMA)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- **Remplacez vos feux de cuisson par des plaques à induction ou remplacez vos plaques actuelles,** car elles permettent une économie d'électricité d'environ 20% par rapport aux surfaces vitrocéramiques et de 25% par rapport aux plaques de cuisson classiques. Les aliments commencent à chauffer beaucoup plus vite. Mais plus la cuisson dure, plus cet avantage s'estompe. (Source : ADEME)
 - Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- **Remplacez vos feux de cuisson gaz classiques par des brûleurs séquentiels** pour vos plaques de cuisson gaz, qui optimisent la cuisson des aliments et économisent votre énergie. (Source : CMA et Energieplus)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

AUTRE

- Investissez dans des appareils de cuisson performants (vapeur/chaleur tournante).

Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

NORMES ET LÉGISLATION

- **Plan de sobriété énergétique** : Les acteurs de l'hébergement touristique s'engagent à maintenir la température à 19°C et la réduire à 17°C dans les parties communes non occupées par du public, à éteindre les enseignes entre minuit et 6h du matin et sur d'autres mesures.
- **Mesure spécifique** à mettre en œuvre en cas de **déclenchement de l'Ecowatt rouge** : réduction du chauffage à 17°C.
- Le secteur du logement doit franchir un cap pour réussir la transition écologique. **Au moins un quart de l'échantillon devra prendre des mesures pour améliorer son étiquette DPE d'ici 2034** selon la 10ème édition du Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments

AIDES FINANCIÈRES

- **Fond Tourisme durable** proposé par l'ADEME pour financer les leviers d'actions de réduction énergétique.

HÔTELLERIE DURABLE

- **Grand défi du secteur : Réduction de la consommation énergétique parallèlement à un fonctionnement souvent 24h/24h.**
- **Sensibilisation du personnel et des clients à travers une communication basée sur les nudges** (jouer sur des leviers décisionnels psychosociologiques comme le plaisir du jeu ou le regard des autres).
- **Réduction des déchets alimentaires.** Par exemple, en cultivant de la nourriture sur place, en s'approvisionnant de manière locale et en faisant évoluer les normes sociales afin de s'assurer que les déchets alimentaires ne soient plus acceptés.
- **Minimisation de l'utilisation de l'eau au-delà des chambres d'hôtel.** (douches qui filtrent l'eau recueillie naturellement).
- Création d'un **espace commun où les équipements électriques** type réfrigérateurs/machines à café sont à la **disposition de tous les clients.**
- Développement d'usage de **matériaux biosourcés, recyclés**, aux impacts GES faibles.
- Conception, **construction d'habitats plus denses.**

EQUIPEMENTS ET SMART BUILDING

- **Smart building** : utilisation de l'Internet des objets (IoT) et l'intelligence artificielle pour répondre aux problématiques de performance énergétique des constructions.
- **Capteurs** qui permettent de surveiller/**moduler la température de la pièce** selon son taux d'occupation ;
- Solutions intelligentes pour détecter une panne en amont et éviter l'arrêt des équipements
- **Objets connectés (miroir connecté).**
- **Automatisation de la gestion du chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, CVC, etc.**





ANNEXE

Entreprises concernées par la filière

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Hôtels et hébergement similaire (5510Z)

Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée (5520Z)

Autres hébergements (5590Z)

Hébergement médicalisé pour personnes âgées (8710A)

Hébergement social pour personnes âgées (8730A)

Aide à domicile (8810A)